

Développer la filière bois énergie

1 Diagnostic

Depuis sa création, le Pays A3V travaille à la mise en place d'une filière bois énergie.

En effet, fort de ses 54 % de surface forestière, avec des besoins de chauffe importants et une qualité de bois majoritairement médiocre, le potentiel de développement de cette filière est fort, en particulier pour la plaquette forestière ou bois déchiqueté.

L'objectif est de structurer une filière bois-énergie à tous ses niveaux : de la production de plaquettes à sa consommation, en passant par la structuration de l'exploitation, de la transformation, du stockage et de du transport.

Les élus sont moteurs de cette dynamique et la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos s'est dotée, depuis 2005, de la compétence en matière d'études bois-énergie.

=Malgré la forte volonté d'installer des chaudières à plaquette, le nombre de réalisations sur le Pays est faible : la chaudière de la Maison de Pays de Beauvezer est opérationnelle depuis 2004 et trois projets (Allos, Annot et Clumanc) sont en cours de réalisation.

Le Pays est confronté à des difficultés de mise en œuvre liées au coût important des projets pour des communes rurales aux moyens financiers limités.

Les difficultés financières rencontrées sont dues à :

- des contraintes topographiques de ce territoire de montagne qui engendrent des surcoûts quant à l'implantation du silo (zones inondables, villages étroits,...),
- des bâtiments anciens peu ou pas isolés et majoritairement dénués de réseaux internes hydrauliques,
- des financements publics faibles qui rendent le projet non rentable avant 15-20 ans et jugés insuffisamment incitatifs par les maîtres d'ouvrage

Cependant le territoire du Pays A3V est fortement boisé (54%) et possède donc un potentiel de production de plaquette très important. Agir pour la valorisation du bois énergie comme solution de chauffage est une opportunité de développement intéressante pour le Pays. La structuration de cette filière pour le territoire représente trois enjeux principaux :

- Meilleure valorisation du bois local : Les coupes réalisées sur le Pays sont majoritairement destinées à l'usine de pâte à papier de Tarascon. Or, cette usine donne des signes de faiblesses, la valorisation de ces bois en plaquette permettrait non seulement d'assurer leur vente mais aussi d'ajouter de la plus value sur le territoire.

➤ Indépendance énergétique : La création d'une filière énergétique locale assurerait une certaine autonomie énergétique pour le territoire. De plus, les communes peuvent véhiculer comme l'image d'une production et consommation d'une énergie territoriale. L'utilisation de ressources propres au territoire prend tout son sens dans ce contexte là.

➤ Création d'emploi : Avoir tout un cycle d'exploitation, de transformation, transport et d'entretien sur le territoire est aussi créateur d'emploi. En plus de la création d'emploi, cela permettrait aux professionnels forestiers d'être mieux coordonnés.

2 Actions

2.1 Sensibiliser les acteurs bois énergie

Dans la suite des actions déjà mises en place par le Pays, il s'agit de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière forestière, des décideurs aux consommateurs, en passant par les facilitateurs, les gestionnaires et les professionnels.

Cette sensibilisation peut prendre la forme de :

- réunions d'informations,
- visites de chaudières,
- conférences
- articles de presse,
- communication écrite et internet
- ...

Le Pays s'appuie sur un partenariat établi de longue date avec l'Association des communes forestières et avec l'Espace Info Énergie. En interne, ces actions sont à coordonner avec les équipes animatrices des OPAH et avec le Conseil de développement du Pays.

2.2 Faire une estimation des rémanents

Financer une étude permettant d'aboutir à une estimation du « potentiel plaquette » sur le territoire. L'objectif est de quantifier de manière précise la capacité d'approvisionnement. Etude qui doit être faite sur différentes placettes représentatives du territoire.

2.3 Rassembler les propriétaires

A long terme, l'objectif est de fédérer les propriétaires pour pouvoir organiser des regroupements de rémanents ou bois destinés à de la trituration. L'objectif est de fédérer la ressource mobilisable.

2.4 Veille pour le granulé

Dans l'optique de l'installation d'une unité de granulation sur le territoire ou sur un territoire proche, le Pays devra également se consacrer au développement de ce combustible. Il s'agit de :

- sensibiliser les consommateurs et professionnels,
- fédérer les consommateurs et le(s) producteur(s) pour faciliter les livraisons de ce matériau et veiller à sa qualité,
- inciter au développement d'installations de chauffage au granulé,
- maintenir une veille sur le développement des technologies et des critères de financement.

2.5 Cibler les projets potentiels et intervenir en amont des projets publics

Faire une base de données répertorient les projets potentiels réalisables, les chaudières fioul déjà existantes, et les bâtiments neufs actuels ou en projet.

Intervenir le plus en amont possible d'un projet de réhabilitation ou de construction pour s'assurer d'un volet énergétique dans le cahier des charges de consultation des architectes ou des maîtres d'œuvre.

2.6 Faire un suivi des chaudières opérationnelles

Mettre en place un système de suivi permettant d'avoir du recul sur le fonctionnement des chaudières. Les éléments du suivi peuvent être :

- consommation énergétique
- pannes éventuelles

- Gestion de l'approvisionnement
- Contrôle sur la qualité des plaquettes livrées (taux d'humidité)